

Projet

Redress 17

Cross-border enforcement in Consumer Disputes



01.12.2016 – 30.11.2018

Porteur de projet

Verbraucherzentrale Brandenburg e.V.

Partenaires du projet

- Centre Européen de la Consommation
- Federacja Konsumentów (organisme de protection des consommateurs polonais)

Contexte

La Verbraucherzentrale Brandenburg e.V. et Federacja Konsumentów ont déjà coopéré en 2013/2014 sur un projet portant sur les difficultés rencontrées par les citoyens européens dans le recours aux procédures judiciaires type small claims et injonctions de payer européennes. Le Centre Européen de la Consommation travaille également sur ce sujet depuis de nombreuses années, avec la publication régulière de brochures et d'études.

Suite à un appel d'offres de la Commission européenne, la Verbraucherzentrale Brandenburg e.V. a demandé au Centre Européen de la Consommation sa coparticipation à un projet sur « L'exécution

des décisions judiciaires dans le cadre des litiges de consommation transfrontaliers ».

Par le biais de ce nouveau projet, l'accent sera mis sur l'exécution transfrontalière des décisions de justice, qui est ressentie comme une barrière majeure par les consommateurs, mais également par les professionnels du droit (juges, huissiers de justice notamment).

Objectifs généraux

- Faire un état des lieux du droit et de la pratique en Pologne, en France et en Allemagne, notamment dans les zones frontalières
- Donner des exemples de solutions et bonnes pratiques
- Renforcer la confiance des consommateurs et des professionnels du droit dans les procédures judiciaires simplifiées européennes

Actions du projet

Le projet prévoit un large éventail d'actions qui permettront notamment, à l'issue des 2 années, de publier un guide pratique pour les professionnels du droit, des brochures et une page internet pour les consommateurs.

Parmi ces actions citons :

- des travaux de recherche (état des lieux et analyses juridiques, étude comparative des droits et pratiques, questionnaires et entretiens avec des professionnels du droit),
- des travaux collaboratifs (séminaires, workshops, conférence etc.)
- un large plan de communication pour partager et diffuser les conclusions du projet

Plus-value transfrontalière du projet

Le focus sera mis sur deux régions frontalières en particulier : la zone frontalière germano-polonaise et la zone frontalière franco-allemande, pour laquelle le CEC sera en charge. Toutes les actions citées seront donc axées en particulier sur la région frontalière (Grand Est, Bade-Wurtemberg, Sarre, Rhénanie-Palatinat) et profiterons donc directement au public ciblé de cette zone géographique, à savoir : Les organismes et associations de défense des consommateurs, les professionnels du droit (juges, huissiers de justice, conseillers juridiques) et les consommateurs/usagers des procédures de justice.

